



GT Amiante – Drfip44 – 15 avril 2024

Cette réunion a permis de faire le point sur les sujets amiante à la Drfip44 et à l'inspecteur Santé Sécurité au Travail de présenter le guide ministériel amiante.

Présentation du guide ministériel

Au ministère :

- un coordinateur national amiante : M Mauboussin
- un GT CSA ministériel
- un pôle de compétence ISST
- un GT interdirectionnel

Outils :

- guide prévention risque amiante
- guides de procédure RH (traçabilité, suivi médical...)
- actions de formations ciblées (AP, acteurs immobiliers, représentant.es du personnel, gestionnaires de site)
- ressources intranet (film pédagogique sur les travaux amiante, un espace sur Alizé, un webinaire)

Le guide :

- quatrième version
- continuité de politique volontariste
- consignes strictes d'application dans les bâtiments domaniaux
- principes de transparence et de bonne information des agents

Objectifs :

identifier les mesures de prévention adéquates
permettre à tous les acteurs concernés de mieux saisir les enjeux liés au risque amiante
descriptions des actions à entreprendre dans la gestion courante et lors des travaux
mise en œuvre dans toutes les administrations financières
disposer d'un langage commun sur un sujet complexe et sensible socialement

Rendre accessible un droit particulièrement complexe par un droit construit en silo

Politique ministérielle volontariste :

- identifier un responsable local
- suivi triennal de l'état de conservation
- retrait des matériaux les plus dangereux (liste A)
- retrait des matériaux dégradés ou dans le cadre d'un réaménagement
- interdiction pour les agents de participer aux travaux

- mise en place de la signalétique (obligation Fonction publique)

Encourager les bonnes pratiques :

- action de communication sur les travaux
- préparation d'inspection préalable à travaux (batiments construits avant 1997)
- point d'étape en FS sur le risque d'amiante : suivi des DTA, mise en place de la signalétique, travaux envisagés
- intégration en amont des acteurs de prévention
- actions de sensibilisation locales aux acteurs concernés.

Signalétique amiante :

- => fiche n°3 du guide amiante
- kit pratique d'aide à la mise en route avec méthode de travail, important que les entreprises intervenantes soient informées

DTAthèque (fin 2024 ?) :

- montée en gamme du suivi de l'amiante au sein de l'État
- outil interministériel au service de la gestion du quotidien
- gestion des DTA simplifiée
- plus grande sécurité pour tous les intervenants

Trackdéchets :

- fiche pratique n°5
- applicatif au service d'une chaîne de gestion vertueuse
- rappel de responsabilité des propriétaires de déchets
- nouvelles habitudes de travail à adopter

Opérations en Sous Section 3 :

partie 2.5 du guide, guide des opérations, de A à Z

seules les entreprises certifiées peuvent intervenir avec des salarié.es formé.es et équipé.es

Opérations en Sous Section 4 :

partie 2.6 du guide

point de vigilance avec la sous traitance

un chantier en SS4 peut être plus dangereux qu'un chantier en SS3 !

Plan de prévention :

- fiche pratique pour accompagner les directions dans les visites d'inspection commune (les OS peuvent participer) pré travaux – difficulté identifiée d'avoir les disponibilités des entreprises.
- Il n'y a pas de « petits » travaux qui pourraient se dispenser du plan de prévention et de la visite préalable.
- la qualité de la visite fait la qualité de la prévention

point d'étape Dalle Vinyle Amiantée (DVA) :

- sujet complexe en examen interministériel
- fiche complémentaire dédiée pas dans le guide

Dans l'attente, poursuite des principes arrêtées par la fiche de février 2022 :

- communication du DTA aux entreprises de nettoyage
- rédaction d'un plan de prévention
- production d'un mode opératoire par l'entreprise
- lorsque les DVA sont en état dégradé, exclusion d toute intervention mécanique et programmation du retrait dans les meilleurs délais
- interdiction aux agents du ministère d'utiliser des monobrosses sur DVA

Ne pas se contenter du plan de prévention proposée par l'entreprise sous traitante

Pour la Drfip44, il y a toujours des surprises. En déposant le faux plafond du 4^{ième} ét Graslin, découverte d'un tuyau en fibro. Un devis a été fait pour le faire retirer dans les règles de l'art. Plan de retrait en cours d'élaboration, il n'y aura pas de sciage pour la dépose. Une réunion sera organisée quand tout sera prêt.

Sinon toutes les analyses faites dernièrement sont négatives.

Lors du relamping, un matériau non connu a été identifié par l'entreprise en charge du marché. Des analyses vont être faites. La sensibilisation des entreprises sous traitantes porte ses fruits en matière de détection. Au 4^{ième} ét Graslin, la matière friable collectée a été analysée, il n'y a pas d'amiante.

Signalétique Graslin :

les plans à afficher sont prêts, reste à savoir comment et où les exposer (plans « vivants » qui sont donc évolutifs). On va éviter de scotcher sur les murs et trouver une solution pérenne.

Une information sera faite aux agent·e·s du bâtiment



Signalétique Delambre :

plan à afficher car découverte d'amiante dans un joint (à voir pour l'enlever en SS4, bientôt)

Pornic :

Mesures d'empoussièrement de l'étage non occupé – L'étage a été rétrocédé aux Domaines PIE, ce qui permet de baisser le nombre de m² occupés par la Drfip44.

Le contrôle triennal des bâtiments sera fait cette année.

Pour le parc locatif, DTA **Pontchateau** (toiture – embout de conduit de cheminée)

Ancenis à voir

Saint Herblain, recensement en cours avec la mairie – étude menée lors de l'installation d'une fixation d'écran à l'accueil